

**Motion du 16 décembre 2008 de la commission des arts et de la culture: «Une ligne budgétaire pour les aides aux artistes».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance  
du 16 décembre 2008, dans le rapport M-823 A)

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à prévoir, dès les prochaines révisions budgétaires, une ligne relative aux aides à la personne, à savoir la mise à disposition d'ateliers d'artistes, offre de résidence, bourses, aide à la publication.